

corde et que nous demanderons ensemble le vingt-cinq juillet prochain, en faisant monter vers le ciel l'hymne de la reconnaissance.

Daigne le Dieu de bonté, en qui nous avons mis toute notre confiance, faire croître et fleurir pendant ce second siècle d'existence où nous entrons ce que nos missionnaires et nos prédécesseurs évêques ont planté avec tant de courage et arrosé de tant de sueurs, quand ce n'était pas de leur sang!

Daigne le Sacré-Coeur de Jésus, à qui nous vous avons demandé à l'occasion de ces fêtes de consacrer vos personnes et vos familles, établir plus fermement que jamais son règne bienfaisant sur tout l'Ouest canadien, et, en particulier, sur ce diocèse où la vie catholique a jeté les premières racines et où Notre-Seigneur s'est acquis des titres innombrables à notre fidélité et à notre amour.

A ces causes et le Saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons ce qui suit:

1.—Dans toutes les églises où se fait l'office paroissial, et dans toutes les chapelles de communautés religieuses, on voudra bien se préparer à la fête du vingt-cinq juillet, par un Triduum Solennel. Nous autorisons le salut du Saint-Sacrement à cet effet.

2.—Dans toutes les églises paroissiales on chantera le Te Deum d'actions de grâces à l'issue de la Grand'Messe, le dimanche qui précède le vingt-cinq juillet.

Dans la cathédrale, ce chant sera renvoyé à la fin de la Messe pontificale qui sera célébrée le jour même de la fête.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Boniface, sous Notre Seing, le Sceau de l'Archidiocèse et le Contre Seing du Chancelier, ce quinzième jour de juin 1918.

† ARTHUR,

Archevêque de St-Boniface.

Par Monseigneur,

J. H. PRUD'HOMME, ptre,

Chancelier.

